

MISSION LAÏQUE FRANCAISE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

9 rue Humblot
75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

MISSION LAÏQUE FRANCAISE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2022

A l'assemblée générale de l'Association Mission Laïque Française,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LAÏQUE FRANCAISE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport,.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nos contrôles ont notamment porté sur l'ensemble du processus d'agrégation des comptes du siège et des établissements mentionnés au point I de l'annexe.
- Nous nous sommes assurés de la régularité des mouvements intervenus sur les provisions pour risques et charges mentionnées en note 8.1 de l'annexe, ainsi que du caractère raisonnable et approprié des modalités d'estimation de celles-ci.
- Plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de

liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 janvier 2023

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Stéphane CUZIN

Associé



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/08/2022

ANNEXE

SOMMAIRE

Table des matières

Bilan et compte de résultat	4
I - Principes comptables et méthodes de base	7
II - Périmètre d'agrégation	8
III - Evénements significatifs de l'exercice :	9
IV - Notes sur le bilan, le compte de résultat et le hors-bilan	10
Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles	10
Note 2 - Immobilisations financières	11
2.1. Titres de participations	11
2.2. Prêts	12
2.3. Autres immobilisations financières	12
Note 3 - Avances et acomptes reçus	12
Note 4 – Créances par échéances	12
Note 5 - Trésorerie	12
5.1. Valeurs mobilières de placement	12
5.2. Trésorerie	13
Note 6 - Comptes de régularisation actif	13
6.1 Différence de conversion actif	13
6.2. Charges constatées d'avance	13
6.3 Charges à répartir sur plusieurs exercices	13
Note 7 - Fonds propres	14
Note 8 – Provisions	14
8.1 Provisions pour risques et charges	14
8.2. Provisions pour dépréciation d'actifs	14
Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Note 10 – Dettes par échéances	15
Note 11 – Comptes de régularisation passif	15
11.1. Charges à payer	15
11.2. Produits constatés d'avance	15
Note 12 – Résultat exceptionnel	15
Note 13 – Engagements hors bilan	15
13.1 Engagements reçus	15
13.2. Engagements donnés	15

Bilan et compte de résultat

BILAN MLF 31/08/2022

Actif	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort. Et Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Frais d'établissement	2 007	2 007	0	
Concessions, brevets, licences, logiciels,	1 108 431	921 996	186 435	293 524
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Terrains	16 031 677	734 180	15 297 497	2 401 160
Constructions	123 086 483	67 256 096	55 830 387	50 273 129
Autres	18 948 136	10 382 188	8 565 948	8 054 037
Immobilisations corporelles en cours	5 754 824		5 754 824	26 518 558
Avances et acomptes	108 673		108 673	230 149
<u>Immobilisations financières :</u>				
Participations et comptes rattachés	1 358 571	1 178 356	180 215	180 215
Prêts	676 460		676 460	738 553
Autres	190 250		190 250	131 327
TOTAL I	167 265 512	80 474 823	86 790 689	88 820 652
ACTIF CIRCULANT				
<u>Avances et acomptes versés sur commande:</u>				
Avances et acomptes versés sur commande	314 184		314 184	507 932
<u>Créances :</u>				
Créances Clients et Comptes rattachés	6 495 934	1 148 929	5 347 005	3 937 247
Autres	8 664 087	73 650	8 590 437	6 050 981
<u>Valeurs mobilières de placement:</u>				
Valeurs mobilières de placement	6 012 868	193 182	5 819 686	5 826 245
Disponibilités	37 235 650		37 235 650	36 829 880
Charges constatées d'avance	1 120 555		1 120 555	404 991
TOTAL II	59 843 279	1 415 761	58 427 518	53 557 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	292 578		292 578	321 823
Ecart de conversion Actif (V)	3 702 495		3 702 495	3 871 142
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	231 103 864	81 890 584	149 213 280	146 570 893

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs	13 591 716	13 591 716
Ecart de réévaluation	1 751 051	-5 885
Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)	75 258 388	74 043 959
ELEMENTS EN INSTANCE D'AFFECTATION		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 249 903	1 214 430
Subventions d'investissements	1 889 099	1 884 700
TOTAL I	89 240 350	90 728 920
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	6 062 401	12 197 904
Provisions pour charges	3 258 275	2 938 306
TOTAL I bis	9 320 676	15 136 210
TOTAL	98 561 026	105 865 130
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 612 458	27 205 530
Emprunts et dettes financières divers	5 070	2 590
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 373 184	3 127 695
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 156 631	3 151 136
Dettes fiscales et sociales	4 379 129	4 813 050
Autres dettes	3 131 275	1 443 886
Produits constatés d'avance	7 741 384	708 752
TOTAL III	50 399 130	40 452 639
Ecart de conversion Passif (IV)	253 124	253 125
TOTAL GENERAL (I + Ibis + II + III + IV)	149 213 280	146 570 893

COMPTE DE RESULTAT MLF 31/08/2022

	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Prestations Scolaires		
Droits de scolarité et inscriptions	49 283 599	42 727 971
Ecoles d'entreprise, opérations de coopération	11 450 670	11 036 225
Etablissements MLF et écoles conventionnées	2 226 958	2 110 114
Services Spéciaux : Restauration-Transport-Activités Périscolaires	7 707 229	5 705 507
Autres prestations scolaires	430 106	436 278
Autres prestations	285 229	275 806
Sous-total A	71 383 791	62 291 901
Subventions d'exploitation	504 500	2 682 165
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 767 332	3 891 344
Autre produits	2 634 064	694 620
Sous-total B	5 905 896	7 268 129
TOTAL I Produits d'exploitation	77 289 687	69 560 030
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Autres achats et charges externes	24 148 755	17 045 885
Impôts, taxes et versements assimilés	1 149 992	1 104 860
Salaires et traitements	36 157 144	33 817 772
Charges sociales	10 334 051	9 798 822
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 494 727	5 346 740
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	183 458	65 905
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	616 080	912 539
Autres charges	4 588 112	777 079
TOTAL II Charges d'exploitation	83 672 318	68 869 602
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-6 382 631	690 427

PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 665	4 891
Autres intérêts et produits assimilés	499 980	478 580
Reprises sur provisions et transferts de charges	97 875	276 355
Différences positives de change	174 743	244 555
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		390
TOTAL V	776 262	1 004 771
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	115 308	496 315
Intérêts et charges assimilées	763 334	414 438
Différences négatives de change	407 893	72 286
TOTAL VI	1 286 535	983 040
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-510 273	21 731
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-6 892 905	712 158

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	322 741	477 153
Sur opérations en capital	315 865	293 769
Reprise s/provisions et transfert de charges	3 568 405	17 549
TOTAL VII	4 207 011	788 471
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	427 469	228 946
Sur opérations en capital	39 622	27 762
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 066	4 307
TOTAL VIII	473 157	261 015
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 733 853	527 456
Impôts sur les bénéfices IX	90 852	25 184
TOTAL DES PRODUITS	82 272 959	71 353 271
TOTAL DES CHARGES	85 522 863	70 138 841

RESULTAT NET COMPTABLE	-3 249 903	1 214 430
-------------------------------	-------------------	------------------

ANNEXE

L'association Mission laïque française, fondée en 1902 a pour but la diffusion à travers le monde de la langue et de la culture françaises, en particulier par un enseignement à caractère laïque et interculturel.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- La création et la prise en charge d'établissements d'enseignement relevant d'elle directement ou par convention
- L'assistance ou l'attribution d'aides à des établissements à caractère laïque ou interculturels
- La formation
- Le soutien à tout organisme, associations ou groupement ayant un but analogue
- Le développement d'une activité d'ingénierie pédagogique, en particulier en faveur des entreprises exportatrices
- Le développement d'activités post ou périscolaires

I - Principes comptables et méthodes de base

Les comptes de l'exercice au 31/08/2022, présentés en euros, ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable et du règlement ANC 2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils sont la résultante de l'agrégation des comptes du siège et des établissements. Celle-ci consiste à :

- cumuler les comptes des établissements et du siège ;
- éliminer les opérations internes ;
- homogénéiser les méthodes comptables.

Les conventions comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments d'actifs inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les taux de change utilisés pour l'agrégation des comptes des établissements implantés hors zone euro, dont les comptabilités sont tenues en monnaies locales, sont les taux Banque de France à la date de comptabilisation.

Il a été pratiqué une exception à cette règle pour la conversion en euros des comptabilités des établissements tenus en livres libanaises. Pour la conversion de ces comptabilités il a été utilisé le taux Sayrafat mensuel publié par la Banque du Liban. Ce taux qui donne une valeur de l'US dollar en livres libanaises a été ajusté pour obtenir une parité par rapport à l'euro en utilisant le taux publié par la Banque de France.

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

II - Périmètre d'agrégation

Les comptes annuels englobent, outre le siège, les établissements d'enseignement et « services » qui suivent :

Espagne :

- Lycée français international Pierre Deschamps d'ALICANTE
- Lycée français René Verneau de GRAN CANARIA
- Lycée français international André Malraux de MURCIE
- Lycée français Molière de SARAGOSSE
- Lycée français de Castilla y León de VALLADOLID
- Lycée français international Jules Vernes de TENERIFE
- Lycée français international de PALMA DE MAJORQUE
- Lycée français international de SEVILLE
- Lycée français international Marguerite Yourcenar de REUS

Liban :

- Grand Lycée franco-libanais de BEYROUTH
- Lycée franco-libanais AL MAAYSSRA de NAHR IBRAHIM
- Lycée franco-libanais de Verdun de BEYROUTH
- Lycée franco-libanais HABBOUCHE de NABATIEH
- Lycée franco-libanais Alphonse de Lamartine de TRIPOLI

Ethiopie :

- Lycée franco-éthiopien Guébré Mariam d'ADDIS ABEBA

Grèce :

- La Maison de France de Thessalonique (regroupement comptable de l'Institut français et l'école française)

Italie :

- Lycée international Victor Hugo de FLORENCE

Egypte :

- Lycée français d'ALEXANDRIE
- La cellule de développement Egypte

Autres :

- Direction régionale de l'administration financière, immobilière et numérique (DRAFIN à BEYROUTH)
- Direction régionale de l'administration financière, immobilière et numérique (DRAFIN à VALLADOLID)
- Sections immobilières
- CDP Ciel

III - Evénements significatifs de l'exercice :

Impact de la dévaluation de la livre libanaise par rapport au dollar et à l'euro

	Exercice 21/22	Exercice 20/21	Exercice 19/20
<i>Taux de change (€ / LLB)</i>	<i>26 710</i>	<i>19 644</i>	<i>1 812</i>
total des produits	7 748 657	6 102 887	50 251 373
total des charges	7 750 698	6 672 977	52 540 215
résultat de l'exercice	-2 041	-570 090	-2 288 842

Les immobilisations et les réserves inscrites dans les comptabilités tenues en livres libanaises ont été converties selon la méthode du taux historique.

La contrevaletur en euros, au 31/08/2022, des droits de scolarité, des charges de personnel, des frais généraux, des comptes bancaires détenus dans les établissements de crédit libanais, des créances et des dettes d'exploitation, des provisions pour risques et charges et des emprunts souscrits en monnaie locale sont convertis au taux Sayrafat

Comme en 2020/2021 l'AEFE a accordé une remise intégrale de la participation à la rémunération des résidents pour les établissements du Liban (3,7 M€).

L'année a été marquée par la poursuite de la dégradation de la situation économique et monétaire du pays. La monnaie libanaise a connu une perte de 1,5 fois sa valeur sur cet exercice.

En Ethiopie, contrairement à l'année dernière, le Lycée d'Addis Abeba n'a pas bénéficié pour l'année 2021 de la remise de la participation à la rémunération des résidents.

Un nouvel accord cadre a été signé entre la Mlf et l'AEFE avec une mise en application au 01/01/2022 et a pour conséquence une annulation totale de la PRR pour les établissements du Liban et de l'Ethiopie.

Cet accord prévoit également la suppression de l'aide de l'Etat pour les deux établissements conventionnés espagnols, ce qui se traduit par une participation à la rémunération des personnels résidents à 100%, à cela se rajoute 1 M€, payé par le siège Mlf, au titre de la participation aux frais de l'AEFE concernant les personnels expatriés.

Cet accord répartit la participation de la Mlf aux frais de l'AEFE sur l'ensemble des établissements du réseau Mlfmonde à hauteur de 0,55% des droits de scolarité récoltés par le siège de la Mlf et directement versée directement à l'AEFE.

En Espagne, les établissements restent en grande difficulté financière essentiellement causée par une perte d'effectifs, l'augmentation du prix de l'énergie et les hausses de salaires décidées par le gouvernement avec effet rétroactif.

L'année a été marquée par l'intégration du Lycée de Reus comme établissement en pleine responsabilité à compter du 1er septembre 2021 et l'inauguration du nouveau Lycée français international de Palma de Majorque le 16 octobre 2021.

La trésorerie disponible passe de 36,8 M€ à 37,2 M€. La perception au Liban d'une contribution au fonctionnement et au développement destinée à couvrir les frais 22/23 inscrite en produits constatés d'avance pour un montant de 5,6 M€ est incluse dans les 37,2 M€

Les recettes des prestations scolaires augmentent du fait de la hausse des tarifs sur tous les établissements, de l'intégration de l'établissement de REUS dans le champ des EPR et de la reprise des activités extra-scolaires post-covid.

IV - Notes sur le bilan, le compte de résultat et le hors-bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition dans la devise de chaque établissement concerné.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation des immobilisations et sont pratiqués à partir de la date d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

La valeur nette des immobilisations à l'actif des établissements, y compris hors zone euro, est suivie en coût historique.

Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

• Logiciels et matériels informatiques	3 ans
• Constructions	
Composant gros œuvres	40 ans
Composant façade étanchéité	15 ans
Composant équipements techniques	15 ans
Composant Aménagements	10 ans
• Matériel Audiovisuel et roulant	5 ans
• Matériel sportif et de bureau	10 ans
• Mobilier	5 à 10 ans

Tableau de variation de la valeur brute des immobilisations :

(en euro)	2021	Ecart conv.	Augm.	Transferts	Diminutions	2022
Frais d'établissement	2 007					2 007
Concession, brevet et dts similaires	1 106 761	1 670				1 108 431
Total Immobilisations incorporelles	1 108 768	1 670	0	0	0	1 110 438
Terrains	3 063 924	-32 247		13 000 000		16 031 677
Constructions	112 627 429	-585 213	230 963	10 813 304		123 086 483
Autres immobilisations corporelles	17 068 824	952 008	665 519	261 785		18 948 136
Immobilisations corporelles en cours	26 518 559		3 311 355	-24 075 090		5 754 824
Avances et acomptes	230 149	282 967	188 180		592 623	108 673
Total Immobilisations corporelles	159 508 883	617 515	4 396 017	0	592 623	163 929 792
TOTAL	160 617 651	619 185	4 396 017	0	592 623	165 040 230

Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

Les investissements réalisés par le réseau Liban à hauteur de 529 K€

- Lycée franco libanais de Nahr Ibrahim pour 333 K€ pour l'installation d'un système de vidéo surveillance
- Lycée franco libanais Habbouche Nabatieh pour 105 K€ pour le remplacement de serveurs informatiques
- Grand Lycée franco libanais de Beyrouth pour 91 K€ pour l'achat de matériel informatique

Les investissements réalisés par la section immobilière Europe à hauteur de 11 323 K€

- Lycée français international de PALMA DE MAJORQUE à hauteur de 10 894 K€ pour la réception de la construction et 429 K€ pour le mobilier et le matériel.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 5 754 K€, elles concernent essentiellement :

- La section immobilière Egypte pour 526 K€ (construction du lycée d'Alexandrie)
- La section immobilière Ethiopie pour 2 178 K€ (travaux de restructuration du lycée)
- La section immobilière Europe pour 168 K€ (Travaux du Lycée de Reus et la construction du Lycée de Séville)
- La section immobilière Liban pour 2 555 K€ (concernent le lycée franco libanais d'Achrafieh et le lycée franco libanais de Verdun)
- Le siège de la Mlf pour 203 K€ (Travaux d'aménagement 1er étage)

Tableau de variation des amortissements :

(en euro)	2021	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	2022
Frais d'établissement	2 007				2 007
Concession, brevet et dts similaires	813 238	107 599		1 159	921 996
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Total Immobilisations incorporelles	815 245	107 599	0	1 159	924 003
Terrains	662 764	71 416			734 180
Constructions	62 354 300	4 901 796			67 256 096
Autres immobilisations corporelles	9 014 787	1 384 671		-17 270	10 382 188
Total immobilisations corporelles	72 031 852	6 357 883	0	-17 270	78 372 464
<i>Dont régularisation</i>					
TOTAL	72 847 096	6 465 481	0	-16 111	79 296 467

Au 31 Août 2022, la valeur brute des terrains et constructions figurant à l'actif concerne notamment :

Au siège :

- Etats-Unis (Dallas) 8 778 K€
- Espagne (Lycée Molière de Madrid, terrain Alicante) 3 612 K€
- Siège social, rue Humblot – 75015 PARIS 3 038 K€
- Liban (Lycée Verdun de Beyrouth et terrain Tripoli) 1 934 K€

Dans les sections immobilières :

- Liban 59 923 K€
- Europe 48 160 K€
- Les autres sections immobilières (Ethiopie/Egypte) 13 673 K€

L'immeuble de Madrid est loué à la structure juridique espagnole qui gère l'établissement lycée Molière de Madrid.

Note 2 - Immobilisations financières

2.1. Titres de participations

Les immobilisations financières détenues par le siège sont essentiellement constituées des titres de participations, et créances rattachées, détenus dans les structures juridiques que la Mlf a dû acquérir ou constituer pour gérer certains de ses établissements à l'étranger.

NATURE			
PARTICIPATIONS	Valeur brute	Provisions	% capital détenu DU CAPITAL DETENU
Lycée Molière de Madrid	73 176		100 %
French Linguistics Inc. (Texas)	106 362	106 362	100 %
Bahrein	107 000		100 %
Casden	40		1 %
TOTAL	286 578	106 362	
Créance AWTY School	1 071 994	1 071 994	

2.2. Prêts

Les prêts inclus dans les immobilisations financières comprennent :

- Les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction (prêts sans intérêts d'une durée de 20 ans à l'origine), pour 532 135 €.
- Un prêt avec intérêts à 2 % d'un montant de 175 526 € consenti au lycée Molière à Villanueva de la Canada pour la réalisation d'une médiathèque.

2.3. Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts et cautionnements versés.

Note 3 - Avances et acomptes reçus

Des avances sur prestations versées par les familles dans certains pays sont inscrites sous ce poste.

Note 4 – Créances par échéances

(en euro)	Montant Brut	Échéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 358 571		1 358 571
Prêts	676 460		676 460
Dépôts et Cautionnements	190 250		190 250
Créances de l'actif circulant			
Avances et Acomptes sur commandes versés	314 184	314 184	0
Créances Clients et Comptes rattachés	6 495 634	6 495 634	0
Autres Créances	8 664 087	8 664 087	0
Charges Constatées d'avance	1 120 555	1 120 555	0
TOTAL	18 819 741	16 594 460	2 225 281

Note 5 - Trésorerie

5.1. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est détenu par le siège.

Il est constitué par :

- des Fonds communs de placement (FCP)
- des titres
- des sicav

Nature	Pays	Prix de Revient
Parts sociales	Siège	1 531 052
titres		4 472 631
Sicav et FCP	Siège et établissements	8 450
Interêts courus		736
TOTAL		6 012 868

Provisions pour dépréciations des valeurs mobilières de placement

(en euro)	2021	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Ecart de change	2022
Provision sur valeurs mobilières de placement	175 748	115 308	97 875			193 182
TOTAL	175 748	115 308	97 875	0	0	193 182

5.2. Trésorerie

(en euro)	2022	
	Europe	Hors Zone Europe
Siège	14 185 860	
Espagne	1 302 587	
Grèce	20 758	
Italie	459 041	
Liban	7 534 221	7 308 342
Egypte	508 317	1 854 943
Ethiopie	639 089	713 282
Autres établissements	114 486	560 888
Section Immobilière Europe	42 393	
Section Immobilière Liban	43 642	270 676
Section Immobilière Egypte	52 797	576
Disponibilités en Caisse	10 400	1 613 351
TOTAL DISPONIBILITES / ZONE	24 913 591	12 322 058
TOTAL DISPONIBILITES RESEAU MLF	37 235 650	

Note 6 - Comptes de régularisation actif

6.1 Différence de conversion actif

Les créances et dettes en devises sont évaluées au cours du mois. Il en résulte un écart de conversion-actif lorsque la différence correspond à une perte latente. Cet écart de conversion ressort à 3 449 K€ au 31 août 2022.

6.2. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à diverses prestations de services extérieurs facturées au cours de l'exercice mais qui seront rendues en 2022-2023 (locations de matériels, abonnements, entretien ...).

6.3 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sur plusieurs exercices concernent les frais d'émission de l'emprunt auprès de Proparco. Ces frais sont répartis sur la durée de remboursement de l'emprunt.

Note 7 - Fonds propres

Variation des fonds propres

	2021	Ecart de conversion	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2022
Fonds propres sans droits de reprise (102)	13 591 716					13 591 716
Fonds propres avec droits de reprise (103)	0					0
Ecart de réévaluation (105)	-5 885	1 756 936				1 751 051
Réserves (106)	74 043 958		1 214 430			75 258 388
Excédent ou déficit de l'exercice	1 214 430		-1 214 430		-3 249 903	-3 249 903
Situation nette	88 844 219	1 756 936	0	0	-3 249 903	87 351 251
Subvention d'investissement(131)	1 884 700	4 399				1 889 099
TOTAL	90 728 919	1 761 335	0	0	-3 249 903	89 240 350

Note 8 – Provisions

8.1 Provisions pour risques et charges

(en euro)	2021	Dotations	Reprises	Ecart de change	2022
Provisions pour risque pays	7 143 696		2 421 585		4 722 111
Provisions pour perte de change	841 028				841 028
Autres provisions pour risques	141 569				141 569
Provisions pour charges	4 071 611	306 639	3 663 415	-357 142	357 693
Provisions pour IFS	2 938 306	309 441	210 723	221 251	3 258 275
TOTAL	15 136 211	616 080	6 295 723	-135 891	9 320 676

Dans les établissements situés en Espagne, au Liban, en Grèce, en Italie, l'employeur a l'obligation de payer des Indemnités de Fin de Service et assimilées (IFS) aux salariés avec un contrat soumis au droit local.

Selon les législations et conventions applicables, les indemnités sont versées, soit au moment du départ en retraite, soit en cours de carrière pour les salariés ayant acquis suffisamment d'ancienneté.

Le montant de la provision pour IFS correspond, à chaque clôture, à la somme des droits acquis par chaque salarié concerné y compris les cotisations patronales.

Des reprises ont été effectuées sur les provisions constituées pour les risques pays au Liban (1,5 M€), en Ethiopie (0,9 M€) et pour la cession de Dallas (3,6 M€).

8.2. Provisions pour dépréciation d'actifs

(en euro)	2021	Dotations	Reprises	Ecart de change	Autres mouvements	2022
Titres Immobilisés	106 362					106 362
Créances rattachées à des Participations	1 071 994					1 071 994
Prêts effort de construction	0					0
Créances	1 083 108	183 458	35 967	-81 670		1 148 929
TOTAL	2 261 463	183 458	35 967	-81 670	0	2 327 285

Note 9 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en euro)	2021	Ecart de change	+	-	Autres variations	2022
Siège €	0					0
Etablissements Liban (LBP)	472 219	673 775		842 400		303 594
Etablissements Espagne (EUR)	13 981 023			1 785 659		12 195 364
Etablissements Egypte (EUR)	12 752 288				247 712	13 000 000
Autres dettes	2 590		2 666	187		5 070
Intérêts courus	0					0
TOTAL	27 208 120	673 775	2 666	2 628 246		25 504 028

Un emprunt de 13 000 K€ auprès de Proparco filiale de l'Agence Française de Développement a été effectué pour l'achat d'un terrain à Alexandrie pour la construction du nouveau lycée dont le remboursement du capital ne débutera qu'à partir de 2023/2024.

Note 10 – Dettes par échéances

(en euro)	Total	A moins d'1 an	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts Bancaires (LBP)	303 594	132 367	171 227	
Emprunts Bancaires (EUR)	25 195 364	1 786 262	8 275 483	15 133 619
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	8 156 631	8 156 631		
Dettes fiscales et sociales	4 379 129	4 379 129		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	3 131 275	3 131 275		
Produits constatés d'avance	7 741 384	7 741 384		
TOTAL	48 907 377	25 327 048	8 446 710	15 133 619

Note 11 – Comptes de régularisation passif

11.1. Charges à payer

Il s'agit de dettes provisionnées évaluées à l'arrêté des comptes correspondant à des charges devant être rattachées à l'exercice. Elles sont en règle générale rattachées aux comptes de tiers concernés.

11.2. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les établissements d'Espagne, du Liban et d'Egypte.

Note 12 – Résultat exceptionnel + 3 733 K€

- Reprise de la provision pour cession Dallas + 3 564 K€

Note 13 – Engagements hors bilan

13.1 Engagements reçus

Néant.

13.2. Engagements donnés

Caution Bancaire :

Une caution bancaire d'un montant de 125 000 € a été constituée en faveur du bailleur Generali à titre de dépôt de garantie pour la location des locaux du lycée international Victor Hugo de Florence.

Hypothèques consenties en faveur d'établissements financiers :

Des emprunts contractés en Espagne et au Liban dans le cadre du financement de constructions ont fait l'objet de prises d'hypothèques par des établissements de crédit.

Le solde des emprunts ainsi garantis s'élevait à 4 635 257 €.

Le solde l'emprunt contracté au Liban est retenu au *taux officiel*

Nantissement consentis en faveur d'établissement financier :

L'emprunt contracté pour la construction de l'établissement de Palma de Majorque est garanti et assuré par le nantissement de cinq comptes bancaires rémunérés en € et en USD.

Le siège a garanti l'emprunt auprès de Proparco par un nantissement de trésorerie d'un montant de 5 000 K€.